

NOM DE FAMILLE:.....

PRENOM DE L'ENFANT :.....



Commune de CIVRAY-de-TOURAIN  
FICHE D'INSCRIPTION SERVICES PÉRISCOLAIRES 2020/2021

**Date limite d'inscription: 08 juillet 2020**

Numéro CAF/MSA :.....

Nom (s)	Prénom	Date de naissance	Classe (à la rentrée)	Particularité(s) médicale(s)/Allergies*	P.A.I **

\*Si l'enfant suit un traitement, un certificat médical doit être fourni.

\*\*En fonction de la pathologie de l'enfant, un protocole d'accueil individuel devra être mis en place.

**Renseignements concernant le (s) représentant(s) légal (légaux) \*:**

Représentant Légal 1	Représentant Légal 2
Nom .....	Nom .....
Prénom.....	Prénom.....
Adresse.....	Adresse.....
.....	.....
☎ domicile.....	☎ domicile.....
☎ portable.....	☎ portable.....
☎ professionnel.....	☎ professionnel.....
e-mail.....	e-mail.....

\*A mettre à jour impérativement en cours d'année en cas de changement d'adresse, coordonnées téléphoniques

**Personnes autorisées à venir chercher l'enfant sur le temps de cantine et / ou garderie :**

Mme ou M..... Tél : .....

Mme ou M ..... Tél : .....

Mme ou M ..... Tél : .....

Mme ou M ..... Tél : .....

Mme ou M ..... Tél : .....

**Autorisation à partir seul :**

oui       non

**Attestation assurance Responsabilité Civile**

oui       non

**Attestation Individuelle accident**

oui       non

**Autorisation de prise de photo**

oui       non

**(Publication ou photographie)**

(Voir autorisation parentale de captation d'image en pièce jointe)

## INSCRIPTION AUX SERVICES PÉRISCOLAIRES (cocher les jours de présence)

L'inscription aux services périscolaires implique l'acceptation et le respect des règlements en vigueur.

	lundi	mardi	jeudi	vendredi	occasionnellement
Restaurant scolaire					
Garderie matin/soir					
Garderie matin					
Garderie soir					

*N'oubliez pas de fournir un petit goûter pour les enfants inscrits à la garderie du soir*

**Pour les enfants (du CP au CM2) inscrits en garderie : AIDE AUX DEVOIRS possible (encadrée par des bénévoles) ! Seriez vous intéressé pour votre enfant ?**

oui     non

La mise en place et les jours de l'aide aux devoirs vous seront communiqués à la rentrée

### **MODALITES DE PAIEMENT :**

- Par prélèvement automatique au 25 du mois– (joindre obligatoirement un RIB)
- Payable par internet : [www.tipi.gouv.fr](http://www.tipi.gouv.fr)
- Par chèque bancaire ou postal à l'ordre du Trésor Public adressé à la Trésorerie d'Amboise- 22, place Richelieu – BP 335 – 37403 AMBOISE
- En espèces auprès de la Trésorerie d'Amboise- 22, place Richelieu – BP 335 –37403 AMBOISE

**Votre enfant utilisera le transport scolaire du Regroupement Pédagogique Intercommunal**

oui     non

Son inscription ou sa réinscription est **OBLIGATOIRE** sur le site internet

<http://www.remi-centrevaldeloire.fr>

**avant le 16 juillet 2020** (une pénalité 12 euros est appliquée si l'inscription est hors délai)

***Nota Bene :** pour le transport scolaire du RPI, vous n'avez pas à régler les frais de gestion de 25 euros demandés à l'inscription, vous devrez passer cette étape et poursuivre l'inscription en ligne de votre enfant.*

### **AUTORISATION PARENTALE :**

Représentant Légal 1 (Nom)..... (Prénom).....

Représentant Légal 2 (Nom)..... (Prénom).....

de l'enfant (Nom)..... (Prénom).....

Autorisons le cas échéant toutes mesures rendues nécessaires en cas d'urgence médicale, et nous engageons à payer tous les frais médicaux, pharmaceutiques et d'hospitalisation incombant à la famille.

### **INTERVENTION D'URGENCE :**

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté.

La famille est immédiatement avertie par nos soins.

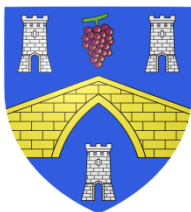
Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

**Rappel:** en cas d'accident hors temps scolaire la responsabilité de la commune de Civray-de-Touraine ne pourra être engagée qu'en cas de défaut de surveillance.

Sauf demande de modification de ma part, ces déclarations sont valables pour l'année scolaire 2020/2021.

**Date :**

**Signature(s)**



**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT D'INDRE-ET-LOIRE  
MAIRIE DE CIVRAY-DE-TOURAIN**

**AUTORISATION PARENTALE DE CAPTATION, DE REPRODUCTION et DE REPRESENTATION  
D'IMAGE ET DE VOIX (photo, vidéo)**

**Toute personne a un droit exclusif sur son image et sa voix, ainsi que sur l'utilisation qui en est faite. La protection des droits de la personnalité du mineur est mise en œuvre par ses parents, ou représentants légaux. Dans ces conditions, un accord de votre part, objet de la présente autorisation, est nécessaire pour que l'image et la voix de votre enfant puissent faire l'objet d'une captation et d'une utilisation.**

Cette autorisation est valable dans le cadre des temps périscolaires, et des manifestations qui pourraient se dérouler sur la commune.

- Restaurant scolaire     Garderie     Bibliothèque
- Manifestations culturelles ou sportives, commémorations se déroulant sur le territoire de la commune de Civray-de-Touraine
- Manifestations dans le cadre du RPI Civray-de-Touraine/Chenonceaux

Je, (nous) soussigné (e) (s),

**Nom du responsable légal 1 :** \_\_\_\_\_

**Nom du responsable légal 2 :** \_\_\_\_\_

- Exerçant l'autorité parentale conjointe     Exerçant l'autorité parentale exclusive (joindre un justificatif)

**Concernant l'enfant (NOM Prénom)** \_\_\_\_\_

AUTORISE (-ONS)                       N'AUTORISE (-ONS) PAS                       la commune de Civray-de-Touraine

**A le photographe et le filmer  
ET**

**A reproduire et exploiter son image, en tout ou partie, fixe ou en mouvement, et sa voix, dans le cadre suivant :  
COMMUNICATION, INFORMATION et PROMOTION de la commune de Civray-de-Touraine.**

Les images et la voix pourront être exploitées et utilisées directement par la commune de Civray-de-Touraine sous toutes formes et tous supports connus à nos jours, intégralement ou par extraits et notamment :

- Site internet et réseaux sociaux de la commune
- Magazines municipaux, et intercommunaux

La commune de Civray-de-Touraine s'interdit expressément de procéder à une exploitation des images et de la voix susceptible de porter atteinte à la dignité ou à la vie privée et plus largement de procéder à toute utilisation qui pourrait avoir un caractère préjudiciable pour la personne dont l'image et la voix ont été captées.

Les photographies et vidéos pourront être cédées par la commune de Civray-de-Touraine à des tiers à titre gracieux, pour une exploitation répondant strictement aux mêmes conditions que la présente autorisation (notamment presse écrite locale).

En cas de refus, je (nous) suis (somm) informé (e) (s) que mon (notre) enfant sera masqué lors des prises de vue.

Je donne mon (Nous donnons notre) autorisation gracieuse pour l'année scolaire 2020-2021, et jusqu'à 5 ans après la captation.

Je garantis (Nous garantissons) que l'enfant n'est pas lié par un contrat exclusif relatif à l'utilisation de son image ou de sa voix.

Les photographies et vidéos seront conservées à la Mairie de Civray-de-Touraine, dans le respect des dispositions de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés. Conformément aux articles 39 et suivants de ladite loi, vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des informations qui vous concernent.

A \_\_\_\_\_, le \_\_\_\_\_

Signature(s) précédée(s) de la mention « Lu et approuvé, bon pour autorisation »

**Responsable légal 1**

**Responsable légal 2**